



Déclaration préalable au CDEN du 25 juin 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Pour la quatrième fois, après 2 interventions en CAPD et une au Comité de suivi des rythmes, l'Unsa-Education tient à vous rappeler son opposition totale à votre décision d'imposer une heure d'APC (activités pédagogiques complémentaires) par semaine dans toutes les écoles du département, au mépris de la circulaire 2013-017 du 6 février 2013 qui est beaucoup plus souple et qui permet l'annualisation de ce temps.

Vous nous avez parlé d'une expérimentation pour cette seule prochaine année scolaire, mais vous ne nous avez pas expliqué sur quelles bases elle repose : objectifs, évaluation, analyse, conclusions et communications de celles-ci.

Il nous semble, à nous, qu'une expérimentation de ce type, doit se faire, justement, sur de multiples options pour pouvoir les comparer.

Vous nous dites aussi que cette solution permettra de moins perturber les rythmes des parents. Or, de nombreux collègues qui vont adopter les nouveaux rythmes en 2014, voulaient garder les mêmes horaires pour l'APC que ceux de l'AP (aide personnalisée) cette année, 2 heures sur 18 semaines, justement pour les mêmes raisons ! Quant à tout changer, autant le faire au moment du changement d'horaires de 2014.

D'autre part, comment commencer l'APC dès la première semaine, alors que beaucoup d'équipes se constitueront seulement à la rentrée, que les parents ne seront pas informés et qu'ils n'auront pas eu le temps de donner leur autorisation ?

Nous tenons également à vous signaler que des courriels arrivent dans les écoles, en provenance de certains IEN, qui sont encore plus contraignants que ce que vous voulez imposer !

En effet, on exige, par exemple, les APC uniquement le soir et que tous les enseignants d'une même école les effectuent les mêmes jours. Je ne pense pas que ce soit l'esprit de votre circulaire.

Nous vous informons que nous avons conseillé à nos collègues de proposer les horaires d'APC en tenant compte de la circulaire ministérielle, c'est à dire en fonction de leurs besoins. Il reviendra aux IEN de prendre la responsabilité de les refuser, par écrit.

Concernant l'alerte sociale sur la direction d'école que nous avons posée, nous vous remercions des quelques informations que vous avez bien voulu nous donner. Cependant, elles sont bien incomplètes. Nous aurions voulu, en plus des chiffres concernant l'aide-administrative, connaître l'implantation des postes ainsi que la quotité de service. Nous n'avons pas encore reçu ces documents.

10.000 postes d'emplois aidés doivent être créés en septembre prochain en plus des 20.000 dédiés à l'aide des enfants en situation de handicap. Pour notre académie, sur les 753, toutes missions confondues, nous devrions donc bénéficier d'environ 250 postes d'emplois-aidés pour l'appui administratif et éducatif dans le premier degré et pour l'appui éducatif dans le second degré. Autant dire que, après répartition entre nos 3 départements et partage entre le 1^{er} et le 2nd degré, la grande majorité de nos collègues directeurs ne vont pas voir vraiment leur situation s'améliorer. Néanmoins, nous souhaitons être associés à un groupe de travail pour la répartition de ces postes.

L'Unsa-Education constate avec satisfaction la réouverture de 2 postes ainsi que votre décision d'acter l'ouverture du 3^{ème}. Néanmoins, d'autres situations nous paraissent mériter votre attention et nous espérons que des décisions seront prises rapidement afin de lever les incertitudes des collègues et des parents.